

Édito

Michèle Guiraud

Chères amies, chers amis,
adhérentes et adhérents,

L'écologie ? C'est entre autres choses une idée politique et sociale qui s'inquiète des impacts des sociétés humaines et de leurs activités économiques et industrielles sur leur environnement

Aujourd'hui on ne peut que constater une crise écologique globale : le réchauffement climatique en est l'une des manifestations les plus connues. Il faut lui ajouter l'extinction de la biodiversité, la pollution des sols et des eaux, la surexploitation des ressources naturelles... Tant de raisons de désespérer ! Et pourtant, ce 13 décembre, près de 200 pays ont validé lors de la COP 28 un programme de décarbonation de l'économie mondiale.

Sans aucun doute insuffisant. Mais c'est la 1^{ère} fois qu'une résolution de COP va aussi loin.

De bonnes raisons de garder espoir ?

Nous approchons de Noël : alors évitez le foie gras, ne changez pas votre « vieux » portable acheté il y a 6 mois, peut-être aussi que votre tenue de Noël dernier fera encore l'affaire... Et passez de bonnes fêtes !

Comité de Direction (Codir) :

Michèle Guiraud	Présidente
Bernard Lachot	Trésorier
Florent Grandouiller	Secrétaire
Michèle Descreux	
Gérard Cariteau	
Jacques Drouhin	
Françoise Lyon	
Michel Mangonau	

L'association vit grâce à vous

Cotisation (20 € par an) pour :

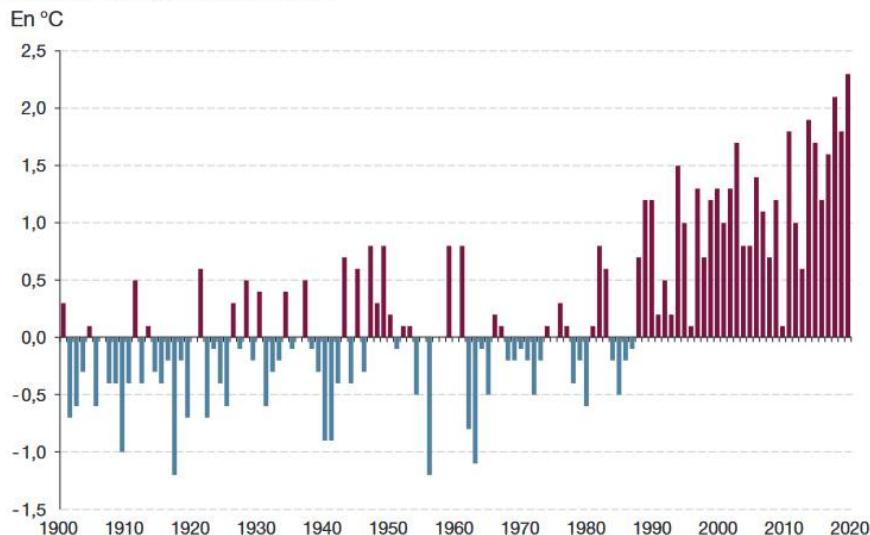
- . Participer à la vie de l'association,
- . Recevoir cette lettre de l'AFRA par internet ou en format papier sur simple demande
- . Participer aux ateliers de l'AFRA (informatique ou peinture)

Effectuer un don :

- . Pour soutenir durablement votre Association, ses projets, sa communication

Le changement (climatique) : c'est maintenant

ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE DEPUIS 1900



Note : l'évolution de la température moyenne annuelle est représentée sous forme d'écart de cette dernière à la moyenne observée sur la période 1961-1990 (11,8 °C).

Champ : France métropolitaine.

Source : Météo France

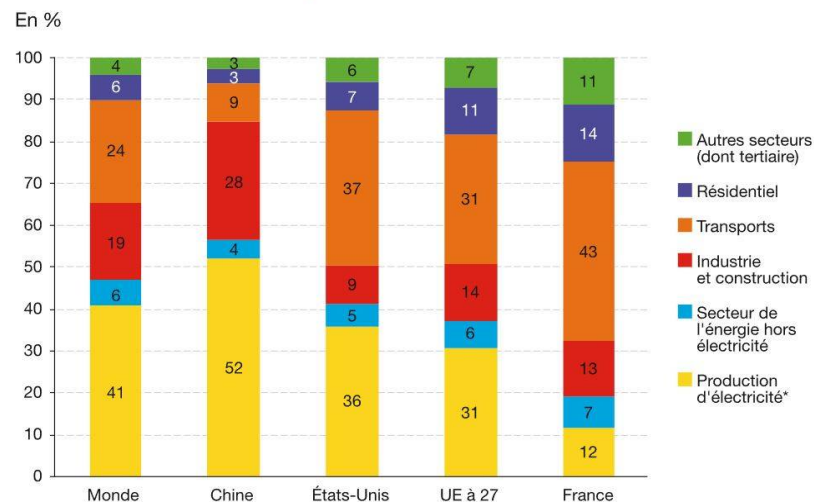
Comme à l'échelle mondiale, l'évolution des températures moyennes annuelles **en France** métropolitaine montre un réchauffement net depuis 1900. Ce réchauffement a connu un rythme variable, avec une augmentation particulièrement marquée depuis les années 1980.

La température moyenne annuelle sur le pays a atteint 14,1 °C en 2020, dépassant la normale (période de référence 1961-1990) de 2,3 °C. L'année 2020 s'est ainsi classée au premier rang des années les plus chaudes sur la période 1900-2020, devant 2018 (13,9 °C) et 2014 (13,8 °C)

Source : Ministère de la Transition Ecologique – Chiffres clés sur le climat–2022

Répartition sectorielle des émissions de CO₂ dans le monde

ORIGINE DES ÉMISSIONS DE CO₂ DUES À LA COMBUSTION D'ÉNERGIE EN 2019



* Y compris cogénération et autoproduction.

Source : AIE, 2021

Notre système alimentaire est l'une des causes principales de la destruction de la planète, entre émissions de gaz à effet de serre, déforestation, pollution des sols et des eaux, massacre de millions d'animaux produits comme des matériaux industriels, étalement agricole, etc... Des solutions existent, des scientifiques inventent ce qui sera peut-être l'agriculture de demain.

Tout près d'ici, à Damparis, dans la zone industrielle de Dole, « Ynsect » élève des larves de scarabées avant de les transformer en huile et en farine. Ces dernières années, des sommes très importantes ont été investies en France dans la construction de fermes à insectes, le plus souvent implantées dans le nord et l'est. « Ynsect » est l'une d'elles.



Il est vrai que l'élevage de grillons, de mouches ou de criquets dispose de sérieux atouts : « *Il émet 40 fois moins de gaz à effet de serre que celui de bœuf, consomme 30 fois moins d'eau que celui de porc et monopolise 20 fois moins de surface que celui du poulet. Le tout, en présentant une composition nutritionnelle largement aussi recommandable* », déclare Antoine Hubert, cofondateur d'Ynsect et diplômé d'AgroParisTech.

Les économies d'eau sont liées à la biologie des insectes et au fait qu'ils sont nourris uniquement avec des végétaux, contrairement aux autres animaux d'élevage. Sur le site de Damparis un tuyau ne déverse dans chaque caisse que quelques centilitres d'eau mélangée à du son de blé et à de la farine, une ration suffisante pour alimenter des centaines d'insectes pendant 3 jours. Le bénéfice en matière de superficie est évident : les larves sont placées dans des cagettes superposables en colonnes de dizaines de mètres. Les larves sont mises à mort sur place après 3 mois de croissance : elles sont tuées avec de la vapeur brûlante avant de passer sous une presse qui en extrait l'huile. Une fois secs, les restes solides sont broyés en poudre.

Aujourd'hui ces matières grasses et ces protéines d'insectes sont essentiellement destinées aux animaux d'élevage ou de compagnie. Mais en 2024 « Ynsect » envisage de se concentrer sur le segment de l'alimentation humaine. L'entreprise a déjà signé des contrats avec des sociétés qui incorporent la farine d'insectes dans des barres de céréales ou des pâtes. Les cartes des restaurants proposeront-elles un jour de choisir entre un couscous de pois chiches et une bolognaise de criquets ? Une étude récente nous révèle que seuls 30% des Français seraient prêts à manger des insectes. « Ynsect » devra se battre contre nos habitudes alimentaires !

Si vous avez peu d'appétit pour les insectes, vous pourriez essayer alors un camembert ou un yaourt fabriqués à partir d'une imitation de lait de vache, secrétée par des microbes génétiquement modifiés. Vous faites la grimace ? Que diriez-vous d'une salade cultivée en aéroponie (les légumes poussent racines en l'air dans de vastes serres) ?

Ce dernier exemple n'est encore qu'un gadget, mais si l'on veut tenter de limiter le réchauffement global de la Terre à 2°, nos menus devraient changer dès maintenant. (Source : magazine « Que Choisir »)

Tri à la source des biodéchets et modalités d'applications , obligatoire à partir du 1er janvier 2024

La collecte séparée des biodéchets auprès des ménages

La loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) rend obligatoire le tri à la source des biodéchets pour permettre aux collectivités de les valoriser. Cette obligation signifie la mise en place de collectes régulières pour éviter de stocker longtemps chez soi les déchets alimentaires. Votre collectivité doit vous informer des modalités de mise en œuvre de la collecte de tri.

Le tri et la valorisation sont mis en place au sein des communes et de différentes manières :

- > **la collecte séparée, en porte-à-porte, avec un bac supplémentaire** au couvercle le plus souvent marron, ramassé séparément par des camions-bennes dédiés, comme les autres poubelles de tri ;
- > **la collecte via un point d'apport volontaire** : des poubelles collectives comme celles que l'on retrouve déjà dans la rue pour la collecte du verre, des déchets recyclables ou encore des vêtements.
- > **le compostage domestique est une initiative personnelle** qui consiste à mettre ses déchets de cuisine et ses restes de repas dans un composteur

Les biodéchets ou déchets organiques putrescibles sont :

- > les déchets alimentaires, restes de repas, épluchures, marc de café
- > les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins : tontes de pelouses, feuilles mortes, taille des haies etc
- > **à ne pas mettre dans un composteur domestique ou avec modération et précautions :**

La viande, le poisson : il est préférable de les placer en petits morceaux au centre du tas, hors d'atteinte des animaux. (rats et insectes)

Les mauvaises herbes : elle résistent au compostage et peuvent germer.

Sources ; service-public.fr et ADEME

En 50 ans, le plastique s'est imposé comme l'un des matériaux les plus fabriqués au monde...et l'un des pires problèmes environnementaux. Les plastiques devrait-on dire, car c'est un ensemble de matériaux très différents, mais tous des polymères issus de la pétrochimie. Ils sont beaucoup plus facile à mettre en forme que les autres matières : le succès est assuré.

Revenir en arrière en utilisant les matériaux antérieurs est impossible ; il suffit de regarder autour de soi pour s'en rendre compte. Mais ne jouons-nous pas aux apprentis sorciers ?

A la fin de sa vie le plastique se désagrège en morceaux de plus en plus petits tout en absorbant les autres polluants qu'il rencontre. Il ne disparaît jamais et on le retrouve sous forme de nano plastiques ou microplastiques. Il y en a absolument partout sur notre planète, dans les organismes, dans la nature et même au sommet des montagnes. Des analyses ont montré leur présence dans le sang, le placenta, les intestins, induisant par exemple une modification du microbiote favorisant des maladies intestinales.

La majorité des plastiques n'est pas recyclable. Seuls 9 % des débris en plastique sont recyclés avec succès et 1,5 % des plastiques produits sont biodégradables.

Nous n'avons donc que très peu de moyens pour lutter contre ce fléau. Les chercheurs identifient les polymères les plus toxiques, les plus difficilement recyclables afin de trouver des alternatives: on peut aussi « couper » le plastique en le mélangeant avec des fibres végétales (lin, chanvre, roseau.....algues vertes), on a vu arriver dans les grandes surfaces des sachets pour emballer les salades, à base de cellulose (molécule constitutrice du bois).

Alors nous pouvons agir à notre niveau en ne laissant aucun objet en plastique dans la nature.

Nous pouvons également acheter des objets en verre, en bois ou tout autre matériau autre que du plastique à chaque fois que c'est possible.

Ce sera une petite goutte d'eau pour essayer de ralentir cette pollution sans fin.

Source : Science et Vie



Artificialisation des sols

Que ce soit pour l'aménagement de nouveaux lotissements, de zones d'activités, ou d'infrastructures de transports, l'artificialisation des sols en France a augmenté de 72 % entre 1982 et 2018. Toutes ces constructions conduisent à détruire les qualités écologiques des terrains et anéantissent, de façon quasi irréversible, des refuges de biodiversité, des sols fertiles et des réservoirs de carbone.

Partant de ce constat, la loi Climat de 2021 fixe un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050. La première étape est la réduction de 50% de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente.

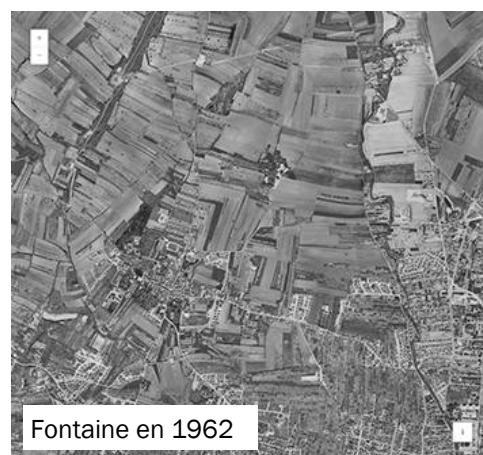
Cet objectif appuyé par la convention citoyenne sur le climat est un sujet sensible dans un pays bercé par l'idéal du pavillon individuel avec jardin et de la résidence secondaire.

Alors même que les communes ont été incitées pendant des années à construire pour obtenir des aides de l'Etat ou toucher plus de recettes fiscales, cet objectif ZAN est un changement qui a suscité beaucoup de débats chez les élus locaux.

Cela a conduit à une loi en juillet permettant de trouver un compromis sur les détails d'application. Le calcul des « droits à artificialiser » pour chaque collectivité et commune pourra sembler un peu complexe et technocratique, mais il vise à assurer une certaine équité entre les territoires qui ont déjà fortement construit ces dernières années et ceux qui l'ont peu fait.

Pour réussir ce changement il est nécessaire de revoir notre manière de construire notamment en utilisant ce qui est déjà artificialisé comme les friches industrielles, les logements vacants ou en remplaçant des pavillons par de petits immeubles collectifs.

D'autres leviers existent comme réduire la place de la voiture au profit des « transports doux » ou mutualiser des locaux peu utilisés pour plusieurs activités. La désimperméabilisation des sols (parkings, cours d'écoles, trottoirs) peut également y contribuer.



La prise de conscience de l'enjeu écologique peut sembler réelle dans les rangs de la majorité municipale; elle l'est surtout en raison des contraintes économiques qui sont imposées par le changement climatique. Quand on limite les investissements au minimum, il est difficile d'être réellement efficace

Au registre des avancées intéressantes, mais insuffisantes, notons :

- le déploiement du réseau de chauffage urbain ;
- les études conduites pour mettre des panneaux solaires sur les toitures du gymnase Ratel et de l'école des Porte-Feuilles (il est important de décarboner l'énergie consommée, ces études vont dans le bon sens, à concrétiser) ;
- la réalisation de la forêt urbaine au parc des Basses Combottes, concept intéressant même s'il faut voir ce que cela donnera sur le long terme (on peut toutefois regretter, comme toujours, le manque de concertation).

Malheureusement, ces maigres avancées cachent mal de nombreux manques en particulier en termes d'ambition et de volonté d'aller plus vite sur les changements à opérer, dans les mentalités comme dans les faits

Illustrons par quelques exemples ce qui pourrait être fait, directement ou en poussant la métropole à agir :

- favoriser la réduction de la place de la voiture dans notre quotidien (nombreux leviers !), par exemple via la gratuité des transports en commun ;
- chercher des moyens pour améliorer encore l'alimentation dans les cantines au-delà de la réglementation actuelle en termes de bio, de local, de végétal et de réduction du gaspillage ;
- communiquer autour de l'isolation pour les particuliers, pour diffuser les bonnes informations et encourager les actions concrètes ;
- étudier les possibilités d'installer des bornes pour véhicules électriques.

Nous savons par ailleurs que l'ancienne clinique de Fontaine-lès-Dijon va donner lieu à la construction de plus de 150 logements au cœur du vieux village : les impacts locaux (destruction de biodiversité, réduction des arbres, déplacements associés) n'ont jamais été évoqués.

Là encore, la concertation est inexistante.

Nous restons ouverts à toutes les discussions qui permettront d'avancer sur la protection de la biodiversité et les mesures d'atténuation et d'adaptation afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique.

A noter la date du 27 janvier, où deux activités sont organisées sur ce thème, le matin au CAPJ (fresque du climat) et l'après-midi à la bibliothèque.

Il existe aussi de bonnes volontés au sein de la municipalité actuelle et nous les soutenons.



Vie de l'AFRA : soirée conférence-dégustation

Gérard Cariteau

Vendredi 8 décembre, l'AFRA organisait pour la troisième année consécutive une soirée conférence dégustation. Au cours d'un exposé vivant et clair le Dr. Jean-Pierre RIFLER, auteur du livre Les vertus du vin (Favre Ed.) a rappelé, études scientifiques à l'appui, que le vin rouge consommé régulièrement et avec modération est facteur de bienfaits pour la santé des hommes et des femmes. Puis, c'est un viticulteur de Vosne-Romanée qui a évoqué son parcours et comment il en est venu à reprendre le domaine familial et à s'orienter vers une culture en biodynamie, perpétuant en cela les pratiques de son grand père maternel c'est-à-dire « un petit peu d'engrais organiques et énormément de travail manuel. »



La soirée s'est terminée par une dégustation de quelques crus du domaine avec ambiance amicale et conviviale.



AFRA, votre Association (statut « loi de 1901 »)

siège social : Centre d'Animation Pierre Jacques

site : <http://www.fontaine-reflexionaction.fr/>

Courriel : contact@fontaine-reflexionaction.fr μ

Courrier : AFRA C.A.P.J. Boite n° 13 21 121 Fontaine-lès-Dijon

<https://www.facebook.com/Fontaine-R%C3%A9flexion-Action->

